



### Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

**N°03/AONO/PU/C-BBu/CIPM/2021 DU 19/03/2021 Pour les travaux de construction d'une case communautaire à BIWONG BULU CENTRE, Arrondissement de Biwong-Bulu, Département de la Mvila, Région du SUD.**

**Financement : BIP MINADER, EXERCICE 2021**

**Montant : 30 000 000**

**Objet de l'Appel d'Offres**

N°ORDRE	INTITULE	GESTIONNAIRE	IMPUTATION
1	construction de la case communautaire de Biwong-Bulu	Le Maire de la Commune de BIWONG-BULU	55 30 393 03 641811 2223

#### 1. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif et comprennent notamment :

- ◆ TRAVAUX PREPARATOIRES, ETUDES,
- ◆ FONDATIONS,
- ◆ MACONNERIE POUR SUPER STRUCTURE,
- ◆ CHARPENTE ET COUVERTURE,
- ◆ MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE,
- ◆ PEINTURE ET REVETEMENT,
- ◆ ELECTRICITE,
- ◆ PLOMBERIE SANITAIRE,
- ◆ VITRERIE,
- ◆ VRD.

La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives du BTP sur financement public est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

#### 2. Délai d'exécution

Le délai prescrit par l'Autorité Contractante des Marchés Publics de la Mvila pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois soit 90 jours calendaires.

#### 3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de 30 000 000 (Trente Millions) TTC de francs CFA et constitue l'enveloppe plafond du Maître d'Ouvrage.

#### 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais témoignant d'une expérience claire et d'une aptitude technique (personnel et matériel) dans les travaux de construction, en milieu rural et urbain, et n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, d'abandon de chantier, aux chantiers élargis sur plusieurs années budgétaires observés ces cinq dernières années dans le Département de la Mvila et ailleurs.

Tout antécédent recensé et vérifié relatif aux motifs ci-dessus, entraînera la disqualification de l'offre de l'Entreprise concernée.

#### 5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public, exercice 2021 du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**.

#### 6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances selon la liste figurant dans la pièce 12 du DAO, soit un montant de **600 000 (SIX CENTS MILLE) francs CFA**, valable(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

#### 7. Consultation du Dossier d'Appel d'offres

Le présent dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Biwong-Bulu particulièrement au Secrétariat, ou au site web de l'ARMP ([WWW.ARMP.CM](http://WWW.ARMP.CM)) dès publication du présent avis.

#### 8. Acquisition du Dossier d'Appel d'offres

Le présent dossier d'Appel d'Offres s'obtient à la mairie de Biwong-Bulu dès publication du présent avis, contre versement de la somme non remboursable de : **50 000 (Cinquante Mille) francs CFA**, auprès de la Recette Municipale de la Commune de Biwong-Bulu.

#### 9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et Six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de Biwong-Bulu au plus tard le **15/04/2021 à 14 heures** et devra porter la mention ci - après :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°03/AONO/C-BBu/PU/CIPM/2021 DU 19/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UNE CASE COMMUNAUTAIRE A BIWONG BULU, DANS LA  
COMMUNE DE BIWONG-BULU DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.**

*(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)*

#### 1. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

Le présent avis sera publié dans le journal des Marchés ARMP et à la Mairie de BIWONG-BULU.

## 2. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps dans la salle de réunion de la Préfecture d'EBOLOWA, où un agent de la Commune de Biwong-Bulu vous attendra pour la réception des dossiers le **15/04/2021 à 15heures**.

La Commission Interne de Passion des Marchés Publics pourra, si elle le juge nécessaire, admettre au cours de ces travaux la présence des soumissionnaires ou des représentants durement mandatés (une seule personne par dossier) et ayant une parfaite connaissance du dossier lors de l'ouverture des plis.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

## 3. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Vérification de la conformité des offres administratives de chaque soumissionnaire ;
- 2<sup>ème</sup> étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- 3<sup>ème</sup> étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

### 13.1- Critères éliminatoires

Les critères ci-dessous entraînent chacun le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Abandon d'un marché public dans le territoire national ;
  - Pièces administratives :
    - Absence de la caution de soumission ;
    - Absence d'une pièce Administrative après les 48 heures prévues pour la régularisation ;
    - La présence des pièces falsifiées dans l'offre du soumissionnaire sous réserve des poursuites judiciaires envisageables contre leurs auteurs (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) :
      - Offre technique :
        - Les Fausses déclarations sur l'aptitude du soumissionnaire ;
        - Offre technique incomplète ;
        - Non présentation du matériel minimal requis (un pick-up de liaison en propre ou en location)
        - Fausse déclaration, documents falsifiés ;
        - Le non-respect de deux (02) critères essentiels.
      - Offre financière :
        - absence d'un prix unitaire quantifié ;
        - Offre financière incomplète ;
        - absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié dans le DAO ;
        - La non-conformité au modèle de soumission ;

### 13.2- Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur:

1. La capacité financière ; présentation d'une Attestation de capacité financière au moins égale aux deux-tiers (2/3) du coût prévisionnel du projet ;

2. L'expérience de l'entreprise dans les travaux similaires sur financement public (exécution d'au moins un (01) projet similaire au cours des quatre (04) dernières années) ;
3. La qualification et l'expérience des personnels d'encadrement à savoir : un conducteur des travaux, (Technicien Supérieur du génie Civil ou du Génie Rural, trois (03) ans d'expérience minimum);  
Un Chef chantier, (Technicien du génie Civil ou du Génie Rural, trois (03) ans d'expérience minimum);
4. La disponibilité par le soumissionnaire des matériels appropriés pour l'exécution de ce type de travaux (en propre ou en location : un (01) Pick up de liaison, un (01) camion benne, une (01) dame sauteuse ou manuelle,
5. La méthodologie d'exécution des tâches.

#### 4. Attribution

Le Maire de la Commune attribuera la lettre Commande au Soumissionnaire dont l'offre cohérente dans l'ensemble est reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières établies pour exécuter la lettre Commande de façon satisfaisante et dont l'offre enfin est évaluée la moins-disante. Les remises proposées par certains soumissionnaires non contenues dans le montage des offres technique et financière (coût et délais) dans le seul but d'être moins-disant sont formellement proscrites pour la présente consultation.

#### 5. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des dites offres.

#### 6. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de BIWONG-BULU

BIWONG-BULU le 19/03/2021

#### Ampliations :

- ARMP/CR-SUD
- DDMINADER/MVILA
- DDMINMAP/MVILA
- CIMP/MVILA
- SOPECAM(PUBLICATION)
- ARCHIVES/CHRONO
- AFFICHAGE

